

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL du 16 Février 2021

-Présents : Tous les Conseillers Municipaux en exercice à l'exception de Mr Christophe LECLERCQ excusé.

-Secrétaire de la séance : -Mr Jean - Claude MILLAMON.

1) Après lecture du Compte-rendu de la réunion du Jeudi 7 Janvier 2021, Mr le Maire précise quelques points abordés ce jour là :

a. les **racks** pour le stockage dans le local technique ont été livrés fin Janvier (rappel : -coût 1200€ HT).

b. Un **Audit énergétique de la salle d'Activités** va être réalisé dans les prochains jours par le cabinet SOLENER de LILLE.

c. Finalement, la commune a été retenue pour **la réalisation d'un Atlas de la Biodiversité Communal** en partenariat avec le Parc des Caps et Marais d'Opale. Des réunions publiques de lancement et diverses animations seront organisées à partir du printemps

d. **Le don de Mr LOUIS** a enfin été versé ! Le montant définitif est de **72 544.17€**. Il sera intégré au Budget 2021.

e. Une solution a été trouvée pour l'implantation de **l'antenne de téléphonie mobile à Watterdal**. Le propriétaire de la parcelle du lieu souhaité par le parc des Caps et Marais d'Opale est en contact avec SFR. L'issue semble favorable.

2) L'ordre du jour est relu :

a) Approbation du Compte de Gestion 2020 et Affectation des résultats : Mr le Maire présente au Conseil Municipal les données du Compte de Gestion 2020, réalisé par Mr Le Receveur, de la trésorerie de LUMBRES. Le résultat de clôture présente un excédent de : 224 794.87€ en section de Fonctionnement, mais la section d'Investissement présente un déficit de : 121 851.57 €. **Le résultat de clôture 2020 est donc de : 102 943.30€.** Il y a un **reste à réaliser** en dépenses d'investissement **de 19 900€.**

Aucune observation n'est formulée. **Le compte de gestion est accepté à l'unanimité.**

Après délibération, le Conseil Municipal, décide d'affecter comme suit l'excédent de fonctionnement (résultats 2020) :

-141 751.57€ au compte 1068 (recette d'investissement)

- 83 043.30€ au compte 002 (excédent de fonctionnement reporté)

b) Compte Administratif 2020 : Mr le Maire présente au Conseil Municipal les dépenses et recettes effectivement réalisées en 2020 :

-En section de **Fonctionnement** :-Total des Dépenses : 419 412.645 €

-Total des Recettes : 479 058.39 €

- Report recettes de l'année N-1 : 165 149.13 €

-En section d'**Investissement** : -Total des Dépenses : 236 807.66€

-Total des Recettes : 107 411.48 €

-Report recettes de l'année N-1 : -7 544.61€

- Résultat de clôture de l'ensemble : -excédent de 102 943.30€ au 31/12/2020

- Reste à réaliser en dépenses d'Investissement : 19 900€

- Excédent de fonctionnement reporté sur 2021 : 83 043.30€ (compte R002)

- Rappel des investissements réalisés en 2020 :

-voirie : 62 186.82 €, -signalétique : 7 594.38€, -travaux bâtiments : 7 126€, - achat faucheuse :1 590€, - kit interactif pour l'école + chaises : 2 776€

- Remboursement prêt/relais : -100 000€

- Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, vote le compte Administratif 2020.

c) Acquisition de 2 terrains :

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la citerne incendie, rue des Grands Bois à Watterdal sera finalement implantée sur la parcelle Section F N°164 appartenant à Mr et Mme TAUFOR DEVIGNE qui ont accepté. L'endroit est plus adapté que sur la parcelle d'en face. Celle de la rue Hamet le sera sur la parcelle Section B N° 393 appartenant à Mme ESNAULT Sophie. Il propose que la Sté INGEO effectue rapidement le bornage des 2 terrains d'une superficie d'environ 270 m2 chacun et que des actes administratifs (si les propriétaires l'acceptent), soient rédigés pour les acquisitions. Tous les frais sont à la charge de la commune. La proposition d'achat au tarif de 10 € le m2 a été validée.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Mr le Maire à effectuer toutes les démarches pour ces deux acquisitions de terrains.

d) Vente Parcelle boisée Section A N°1197 (le Bois d'Arièze) :

Mr le Maire rappelle que Mr ALEXANDRE, propriétaire voisin souhaite acheter la parcelle Section A N°1197 d'une surface de 809 m2. L'information a été donnée aux autres propriétaires voisins. Aucun ne s'est manifesté à propos de cette acquisition. Le montant de la proposition est de 2250€.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte cette vente pour la somme de 2 250€.

e) Contrat Copieurs avec KONICA/MINOLTA :

Mr le Maire informe l'assemblée que le contrat pour les copieurs de la mairie et de l'école est à renouveler. La proposition de Konica Minolta pour 21 trimestres est un loyer de 482,05€ HT pour le matériel et 322.17€ pour l'usage (copies couleur, etc...), soit un total de 804.22€ HT. Elle permettrait **une économie de 11%**. Après renseignements pris dans les communes voisines, ce tarif est compétitif. Par ailleurs, le suivi technique est très satisfaisant.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte cette proposition de Konica Minolta et autorise Mr Le Maire à signer le contrat.

e) Questions diverses :

1. **Demandes Subventions :** Les restos du Cœur, les délégués de l'éducation nationale du secteur de Lumbres et la FCPE, fédération de parents du collège A CAMUS, l'association des Donneurs de Sang ont adressé une demande de subvention pour l'année 2021. Elles seront étudiées par la commission des finances lors de la préparation du Budget 2021.

2. **Tarifs Centre de Loisirs Juillet 2021 :** il est décidé de reconduire les tarifs de 2019 si toutes les activités et sorties habituelles sont possibles à organiser. Le Centre, en association avec la commune de NIELLES les BLEQUIN, sera ouvert **du Lundi 12 au Vendredi 30 JUILLET**

3. Après débat, considérant qu'il est désormais interdit de brûler les végétaux il est décidé **d'acquérir un broyeur. L'achat d'une épareuse** pour les accotements est également envisagé. Plusieurs devis seront demandés.

4. **Proposition d'une journée de dépistages visuels et auditifs par Optical Center :** Elle est refusée par le Conseil Municipal.

5. Le tableau des **permanences du bureau de vote pour les élections législatives des 4 et 11 Avril 2021** est établi.

C TELLIER, Maire de SENINGHEM.